

Déclaration liminaire de SUD Éducation Créteil

au CTSD 2nd degré du 21 Septembre 2015

M. le directeur académique, Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour faire le point sur la rentrée dans les collèges de Seine-Saint-Denis.

La venue, en catimini, de Mme la Ministre de l'Éducation Nationale pour vous féliciter de cette rentrée réussie a été prise sur le terrain comme une énième provocation car aucun parent, aucun-e enseignant-e de ce département n'est dupe sur les moyens insuffisants qui lui sont alloués. A moins que cette venue, médiatisée après coup, ait été orchestrée pour faire croire que le meilleur des mondes se trouve de l'autre côté du périphérique.

La rentrée en Seine-Saint-Denis c'est avant tout l'explosion des seuils. Selon les chiffres donnés par vos services, il y a par exemple plus de 28 élèves par classe au collège Carrière à Gournay sur Marne alors que les seuils étaient à 25 élèves maximum par classe l'an dernier dans le département. Même en REP+, 25 élèves par classe à Jean Lurçat à St Denis alors qu'aujourd'hui le ministère reconnaît scientifiquement l'importance de seuil très bas pour la réussite des élèves. En outre, ces chiffres, sont a priori les remontées de la rentrée au 1^{er} septembre, ils ne sont visiblement pas actualisés.

En effet, de nombreux enfants sont encore sur liste d'attente à 3 semaines de la rentrée et ne seront sûrement pas affectés sur leur collège de secteur ni même sur leur ville d'habitation faute de place. Dans la ville de Clichy sous bois, hautement symbolique des difficultés de la Seine-Saint-Denis, le constat, dix ans après les promesses politiques faites suite aux événements de 2005, est sans appel. Après avoir, dans un premier temps, scolarisé des élèves de 6^{ème} dans des villes alentours, vous êtes dans l'obligation d'ouvrir après 3 semaines, au moins une 6^{ème} supplémentaire au collège Louise Michel, Collège REP+ qui accueillera plus de 28 élèves dans certaines classes. L'ouverture d'une classe de 6^{ème} en cette période est inadmissible et incompréhensible tant cela aurait dû être anticipé bien en amont et tant cela va perturber la rentrée de nombreux élèves de 6^{ème} et de nombreux enseignants.

Nous avons dénoncé, en janvier, lors du C.T.S.D sur les DHG, vos chiffres d'effectifs qui étaient bien en dessous de la réalité. Vos documents de rentrée montrent déjà plus de 250 élèves de plus. Il apparaît clairement que l'objectif de la DSDEN n'est pas le respect de la sectorisation mais le remplissage de toutes les classes du département au seuil, dans un premier temps, puis au-delà des seuils, une fois la rentrée passée.

Quid de la priorité à la lutte contre le décrochage scolaire affichée par le Ministère lorsqu'on scolarise des élèves de 6^{ème} hors de leur secteur, lorsqu'on dépasse les seuils ?

Quid de la prise en compte des difficultés rencontrées par les collègues sur le terrain lorsqu'on entasse les élèves dans les classes ?

Est-ce cela une bonne rentrée pour la DSDEN 93 ?

SUD Education Créteil revendique 16 élèves par classe en éducation prioritaire et 20 en collège non classé.

Les réponses entendues lors des audiences d'établissements « on ne peut pas faire du qualitatif alors on fait du quantitatif » sont-elles la nouvelle maxime de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Seine-Saint-Denis

La rentrée dans le département, c'est, hélas, comme les années précédentes des enseignants manquants comme au collège Robespierre à Epinay-sur-Seine où 48 heures de cours par semaine ne sont pas dispensées car 3 professeurs (mathématique, français/latin et anglais) ne sont pas nommés.

Si ce n'est pas la qualité de l'enseignement qui vous préoccupe, nous voyons ici que même la quantité n'est pas assurée.

Vous avez, aussi, souhaité nous informer sur l'évolution du nombre d'ULIS. Cette évolution est dérisoire au vu des moyens nécessaires à une inclusion scolaire efficace et efficiente.

Sur le quantitatif, l'évolution du nombre d'ULIS dans le département est très inférieure à l'évolution nationale (moins du double entre 2006 et 2013 au niveau départemental alors que c'est plus du triple (X3,4) au plan national.) On peut aussi s'étonner du nombre plus important d'élèves avec un dossier MDPH affectés en classe de SEGPA. N'est ce pas révélateur d'un manque de place ?

Les moyens donnés permettent-ils une inclusion scolaire réelle et efficiente ? SUD Éducation Créteil, vous a plusieurs fois alerté sur le non respect de la circulaire 2010-088 du 18-6-2010 dans notre département. Contrairement aux instructions, les élèves d'ULIS de Seine Saint Denis ne sont pas inscrits dans leur classe de référence. Ainsi les élèves d'ULIS ne peuvent pas être inclus dans les classes qui sont déjà au seuil. Au collège Barbara de Stains une ULIS vient d'être créée dans des conditions contraires à une inclusion réussie : pas de formation préalable des enseignants, des seuils atteints dans plusieurs niveaux qui rendent impossible l'inclusion des élèves. Il convient aussi de pointer le manque cruel d'AESH au sein du département.

De plus, la préconisation du nombre d'élèves par dispositif ULIS est très largement ignorée en Seine-Saint-Denis puisqu'elle est effective que dans moins de 10 % des dispositifs. En effet seules 5 ULIS sur les 52 que compte le département accueillent 10 élèves au plus, comme préconisé. Les autres accueillent plus de 10 élèves.

Impossibilité d'inclusion et nombre d'élèves élevé au sein du dispositif montrent que les ULIS dysfonctionnent en Seine Saint Denis et que l'inclusion scolaire relève plus de l'incantation.

Par ailleurs, Sud éducation Créteil dénonce, dans la circulaire 2015-129 du 21-8-2015, l'absence de précision quant à l'inscription des élèves en ULIS-collège et le pouvoir donné au chef d'établissement de déterminer les moyens DHG nécessaires au dispositif ULIS alors qu'un cadrage national serait nécessaire. Ces mesures sont en contradiction avec l'objectif affiché par le ministère : « améliorer l'accueil des élèves en situation de handicap ».

Enfin, toujours dans le champ du handicap, nous voulions ici, exprimer notre soutien aux collègues des Établissements spécialisés à qui on tente de supprimer les heures complémentaires d'enseignement, nous serons à leurs côtés dans toutes les actions entreprises. SUD Education Créteil souhaiterait savoir ce que vous envisager afin de résoudre cette problématique.

Des problèmes, aussi, dans les dispositifs UPE2A, sur Aubervilliers plus de 100 enfants en âge d'être scolarisés au collège ont passé les tests, ne sont toujours pas affectés, donc non scolarisés alors que certains dispositifs UPE2A ont des places dans de nombreuses communes (Aubervilliers, Bondy, Pavillons sous bois, Saint Denis, La Courneuve, Stains, Sevran...). Cela est incompréhensible tant l'importance d'une scolarisation immédiate est primordiale pour ces enfants. Cependant le nombre total de place disponible est insuffisant pour accueillir tout le monde. Là aussi, il y a un manque de structure criant d'autant que la ministre a désigné les dispositifs UPE2A pour la scolarisation des réfugiés en déclarant que : « Le droit à la scolarité est garanti dans notre pays et je veillerai (...) à ce que partout sur les territoires, on puisse assurer à ces enfants, à ces jeunes, un accès à l'école (...) ».

D'autre part, nous vous avons interpellé en juin afin que vous puissiez agir quant aux procédures administratives complexes sur le département pour intégrer ces classes et qui ont pour conséquence la mise à l'écart du système éducatif de nombreux enfants.

SUD Education Créteil souhaite connaître les dispositions qui sont prises dans le département pour l'accueil de tous les élèves allophones primo arrivants quelque soit le statut de leurs parents et voudrait savoir si vous êtes intervenus sur les procédures administratives en vu de la scolarisation de ces élèves.

SUD Éducation Créteil demande une fois de plus à ce que pour toutes les classes d'UPE2A et d'ULIS la double inscription soit effective afin qu'il puisse y avoir une possibilité d'inclusion.

Cette rentrée permet également d'observer comment se met en place la Réforme de l'éducation prioritaire à moyen constant.

Quid de l'accompagnement continu jusqu'à 16 h 30 pour les élèves de sixième ?

Quid des dispositifs qui permettront d'accroître l'ambition scolaire des élèves ?

Quid du fond académique pour financer des actions pédagogiques et l'animation des réseaux ?

Quid des infirmier-es scolaires supplémentaires et un assistant social ?

Quid de la co-animation ?

Quid des dédoublements ?

Bref, une Réforme, déjà enterrée, faute de moyen et d'ambition.

La suppression des heures dans la grande majorité des réseaux REP+ est inadmissible : des dispositifs sont supprimés et les effectifs par classe augmentent. Comment faire réussir les élèves dans ces conditions ? Est-ce toujours un objectif de notre administration ?

La réforme REP+ se résume à une seule mesure dans le département, la mise en place de la pondération avec les crispations et les blocages déjà évoqués. Temps de pondération en heures supplémentaires pour une grande majorité des collègues ce qui est contraire à l'esprit de cette réforme. Si dans certains établissements, cela se passe bien, dans d'autres les chefs d'établissements usent, selon eux, de directives reçues, afin de mettre l'équivalent de la pondération voire plus en concertation obligatoire. Cela donne d'un collègue à l'autre des situations très différentes suivant si le chef d'établissement appliquent un peu, moyennement ou pas du tout ces directives : pas d'obligation de concertation, concertation obligatoire, 1/2 heure, 1 h, 1h30 ????. Certains font du zèle comme au collège Doisneau de Clichy sous bois où une collègue qui fait 9h00 sur un établissement REP+ se voit inscrit dans son emploi du temps 1h30 de concertation, qui plus est le jour où elle est dans son deuxième établissement ; ou encore au collège Debussy d'Aulnay sous bois où les collègues sont obligés de rattraper les cours si ils se trouvent sur des réunions de concertation obligatoires sous menaces de retenues de salaires.

SUD Education Créteil revendique l'élargissement de la carte de l'éducation prioritaire au niveau des besoins réels sur le département.

SUD Éducation Créteil revendique un abondement de la dotation pour les établissements relevant de l'éducation prioritaire afin de baisser les seuils et de faciliter la mise en place des enseignements. D'autre part concernant la pondération nous refusons toute obligation de présence en échange de la pondération ainsi que les thématiques des concertations proposées soient imposées par la direction.

SUD éducation soutiendra tous les collègues qui le souhaitent pour qui la pondération n'est pas appliquée comme il se doit.

Autre sujet de discorde en cette rentrée, les IMP que nous avons dénoncées auparavant. Là aussi, les textes ne sont pas appliqués puisque de nombreuses demandes de transformation d'IMP en décharge, notamment pour la maintenance des réseaux TICE, ont été refusées. Les IMP commencent déjà à créer des tensions entre les collègues : mise en place de hiérarchie intermédiaire, concurrence des projets mais aussi des problèmes de fonctionnement au collège comme au lycée: dans plusieurs collèges il n'y a plus de référent numérique comme au collège dit « connecté » Jean Jaurès, Villepinte, aucun gestionnaire réseau au lycée Jean Rostand (Villepinte, 1300 élèves). L'état du réseau informatique dans de nombreux collèges est par ailleurs catastrophique et ne permet pas de travailler en classe avec des ordinateurs. Nous sommes ici encore bien loin des annonces ministérielles. Au collège Timbaud de Bobigny selon la principale des IMP ont bien été supprimées à sa demande mais les heures de décharge n'ont pas été abondées, on se retrouve donc avec des collègues qui travaillent sans heure.

D'autre part, les enseignant-es attendent toujours la deuxième enveloppe de plusieurs milliers d'IMP, selon vos collaborateurs-trices, qui devait arriver le 26 juin. Quid de cette 2^{ème} enveloppe, son montant et sa date ?

SUD Education Créteil demande comme le décret n° 2014-941 du 20 août 2014 en prévoit la possibilité que les missions que nous exerçons avant le décret soient reconnues par une décharge horaire et non par une I.M.P. Nous dénonçons les nouvelles missions à caractère hiérarchisant (Coordonnateur de discipline, de cycle, de niveau.....) et demandons à ce que les heures transformées en IMP soient réintégrées en heures postes pour la réussite de nos élèves. D'autre part, n'ayant pas encore reçu la deuxième enveloppe, nous demandons à ce que les IMP soient présentées lors de C.A. ultérieurs au 15 octobre avec les nouveaux élus.

Enfin et surtout la rentrée a été très clairement orientée vers la réforme des collèges. On voit déjà dans la mise en place de la réforme des choses qui interpellent et que nous dénonçons :

- La formation dans l'établissement est donnée par des collègues désignés par le chef d'établissement qui auront été formés auparavant.
- La neutralisation de nombreux stages du plan académique de formation notamment disciplinaires alors qu'il y a un réel besoin en terme de formation puisque le département accueille de nombreux nouveaux et nouvelles collègues. Cela afin de financer les stages de formateur de la réforme collège. Des directives auraient été données aux chefs d'établissements afin de ne pas accepter trop de stage. Tout cela est clairement inadmissible.
- La volonté de mettre en place coûte que coûte les conseils pédagogiques avec désignation des membres par le chef d'établissement.

Le 17 septembre et pour la troisième fois, après deux grèves en mai et en juin, les personnels étaient mobilisés à l'appel de l'intersyndicale pour exiger l'abrogation de la réforme du collège.

A l'issue de cette journée, elles et ils n'ont manifestement pas été entendu-es puisque la ministre n'a même pas daigné recevoir les représentant-es de l'intersyndicale.

Pour SUD Education cette réforme n'est bien sûr pas applicable en l'état

La réforme du collège démantèle le collège unique en se drapant dans les habits vertueux de la pédagogie. Nous considérons que cette réforme menace l'égalité des enfants et adolescents dans leur accès à l'éducation, particulièrement dans les quartiers défavorisés

- parce que la possibilité est laissée aux chef-fe-s d'établissement de moduler les horaires disciplinaires, les élèves n'auront pas partout les mêmes acquis à la fin d'une même année scolaire.

- parce que les enseignements pratiques interdisciplinaires seront adaptés aux besoins locaux supposés, certains collèges auront du latin et du grec (camouflé dans l'EPI langue et culture de l'Antiquité), alors que d'autres auront de la découverte professionnelle dès la 5^e)

- parce que la forte rotation des équipes pédagogiques et la précarité enseignante dans le 93 empêcheront l'organisation d'EPI dans la durée, nos élèves risqueront d'avoir des projets moins cohérents qu'ailleurs

- parce que l'Allemand sera toujours enseigné dès la 6e dans les quartiers où il est déjà enseigné en primaire, son enseignement disparaîtra dans notre département, induisant une inégalité frappante dans l'offre de formation.

SUD Education Créteil s'engage dans la mobilisation pour un autre collège, et se battra pour imposer ses mots d'ordre de collège égalitaire, pour l'émancipation et l'épanouissement de tou-te-s.

SUD éducation Créteil revendique une autre réforme du collège :

- une réduction du nombre d'élèves par classe : 16 en éducation prioritaire, 20 en collège non classé, pour permettre l'épanouissement et l'émancipation de toutes et tous dans le cadre de pédagogies coopératives et d'un enseignement polytechnique,
- du temps de concertation pour mettre en place le suivi des classes, les projets pédagogiques interdisciplinaires et le travail d'équipe : SUD éducation propose 14 heures devant élèves et 3 heures de travail en équipe pour tous les enseignant-e-s du collège,
- des collèges à effectifs réduits (400 élèves), pour un cadre d'apprentissages où la proximité remplace l'anonymat, et permet un vrai travail en équipe et un bien-être pour les élèves des mesures de stabilisation des personnels, sans lesquels le travail en équipe n'est pas possible, à commencer par la titularisation sans condition de tous les personnels précaires,
- Une organisation du travail qui permette à tous les personnels de s'investir sans pression hiérarchique, dans le sens de l'autogestion des équipes et non de l'autonomie des établissements.

Comme vous le savez déjà, Sud Education Créteil mettra tout en œuvre pour mobiliser les personnels et combattre unitairement toutes les régressions et dégradations de leurs conditions de travail pour une école émancipatrice, égalitaire et démocratique. C'est pourquoi nous serons le 8 octobre 2015 aux côtés des salarié-es, des chômeurs-euses, des jeunes, des étudiant-es et des retraité-es pour une grande journée de mobilisation interprofessionnelle et intergénérationnelle

Sud Education Créteil revendique un réel plan d'urgence pour la Seine-Saint-Denis en adéquation et à hauteur des besoins pour l'éducation dans le département.